

# Trophée d'Agility par Équipe 2016

## *Modalités de participation*

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Trophée d'Agility par Equipes.

### **1. Transmission des dossiers**

---

Dans la semaine suivant le sélectif régional, le CTR transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Jean-Denis Devins  
56 rue des Tilleuls  
57100 Manom

avec les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection signées par le Capitaine dans la case correspondante.

### **2. Transmission des paiements**

---

Le CTR transmettra aussi un dossier des équipes remplissant les conditions de participation à :

Christelle MARCHAND  
2 Rue de la Forge  
72500 Luceau

avec :

- a) Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.  
et
- b) Un chèque de 80 € à l'ordre de « CEACUR TROPHEE 2016 ».

Noter au dos du chèque : le nom de l'équipe et du Capitaine. Aucun remboursement ne sera effectué après la réception des dossiers.

### **3. Quotas**

---

#### **3.1. Classe jeune**

Le quota est de 1 équipe par catégorie.

#### **3.2. Classe senior**

Le tableau suivant donne les quotas pour chaque Grande Région au prorata du nombre de licences au 1<sup>er</sup> février 2015 dans l'optique d'une finale avec 100 équipes. Un quota minimal de 1 équipe est appliqué dès que la catégorie comporte au moins quatre licenciés dans la Grande Région.

Grande région	<b>Nombre de licenciés</b>					<b>Nombre de sélectionnables</b> (équipes)				
	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>Total</b>	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>Total</b>
Nord	489	370	1 212	46	2 117	5	4	12	1	22
Est	564	375	1 079	59	2 077	6	4	11	1	22
Ouest	528	385	1 146	46	2 105	5	4	11	1	21
Sud-Ouest	489	329	980	57	1 855	5	3	10	1	19
Sud-Est	489	332	1 064	44	1 929	5	3	11	1	20
Lauréats l'année précédente						1	1	1	1	4
<b>Total</b>	<b>2559</b>	<b>1791</b>	<b>5481</b>	<b>252</b>	<b>10083</b>	<b>26</b>	<b>18</b>	<b>55</b>	<b>5</b>	<b>104</b>

<b>Version</b>	<b>Commentaires</b>
2016-02-23.odt	Version préliminaire
Version actuelle	Correction introduction.